

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 14 Juin 2002

L'an deux mil deux et le quatorze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

Présents : MM. PORTEBOIS, Mme MALARD, M. VENDERBURE, Mme MARTEAU, M. LEDRAPPIER, Mme PELLARIN, MM. LEROY, LIVET, GUESNIER, BELLOT, GUFFROY, DAUREIL, CIVELLI, Mme ANNEET.

Étaient représentés : M. GABRIEL par M. PORTEBOIS ;
M. GAUCHY par M. DAUREIL ;
Mme CLEDIC par Mme MALARD ;
M. DEROCQUENCOURT par M. GUFFROY

Monsieur GUESNIER a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 18

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 24.05.2002

Date de l'affichage : 25.05.2002

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur LEDRAPPIER donne lecture du rapport suivant :

Votre Commission des Finances vous propose d'accorder les subventions ci-après aux associations :

- Aide et Soins à domicile aux personnes âgées	765 €
- Aveugles (Valentin Haüy)	77 €
- Cancer	77 €
- Croix Rouge	77 €
- Donneurs de sang	77 €
- Jardins Populaires	30 €
- S.P.A.	77 €
- Sauveteurs de l'Oise	77 €
- Vie Libre	77 €
- Aînés de l'Aronde	915 €
- Amicale des jeunes et de la Famille	460 €
(Aide aux charges patronales)	1 040 €

- Amicale des Sapeurs-Pompiers	610 €
- Amicale des Vieux-Travailleurs	1 150 €
- Archers	1 000 €
<i>Subvention exceptionnelle : 24 H de tir à l'arc</i>	500 €
- Art, Histoire et Patrimoine	460 €
- Basket	4 600 €
- Bicross	765 €
<i>Subvention exceptionnelle (Championnat du monde)</i>	
- Boulistes	840 €
- Comité de Jumelage	765 €
- Coopérative Scolaire :	
- Ecole Maternelle	535 €
- Ecole Primaire	686 €
- Les Crinquieurs	300 €
<i>Subvention exceptionnelle : nettoyage des chemins</i>	300 €
- Energie	
- Football	5 335 €
- Gym	305 €
- La Joie des Tiots Clairoisiens	1 400 €
(Aide aux charges patronales)	
- Mutuelle des Sapeurs-Pompiers	600 €
- Réseaux d'aide aux élèves en difficultés	310 €
- Société de Chasse	305 €
- Téléthon	
- Tennis	460 €
- Union Nationale des Anciens Combattants (M. LEFAY)	77 €
- Un peu de moelle pour la vie :	77 €

Total :

25 129 €

Demandes de Subventions exceptionnelles :

- L'Amicale des Jeunes et de la Famille demande 1525 € pour fêter les 40 ans de l'Association en 2003. La Commission des Finances demande à l'Association de travailler son projet avec la Commission Animation et de présenter un budget prévisionnel.
- Les Archers demandent une subvention pour organiser les 24 Heures de tir à l'arc à l'automne avec une évaluation de la dépense de 1500 €. La Commission vous propose de respecter la règle des 1/3 et d'autoriser au maximum 500 € sur justificatif de dépenses une fois le service fait.
- Art, Histoire et Patrimoine demande une aide pour l'achat de documents à J.M. BOCHAND. La Commission considère que l'achat de documents n'est pas susceptible d'obtenir une subvention exceptionnelle par contre elle est favorable à une aide au livre sur Clairoix.
- Le Bicross demande une subvention exceptionnelle pour frais de déplacements importants. La Commission émet un avis défavorable considérant que les déplacements ne constituent pas un fait exceptionnel.
- La Coopérative Ecole Maternelle demande une subvention exceptionnelle pour l'achat d'ordinateurs. La Commission ne souhaite pas attribuer de subvention mais est favorable à l'achat d'un ordinateur d'occasion.
- La Coopérative Ecole Primaire demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un voyage à Epemay en Octobre. La Commission, considérant qu'il y a déjà eu un stage théâtre et un voyage en Angleterre, émet un avis défavorable.

- Les Crinquieurs demande une aide exceptionnelle pour les chemins du Mont Ganelon. L'Association a débroussaillé les chemins avec l'aide de l'IRPR de Longueil Annel qui a facturé la location. La Commission a émis un avis favorable à l'attribution de 300 €
- Le Comité de Jumelage : La Commission propose une subvention de 2287 € au Comité de Jumelage répartie en :
 - * Subvention de 765 €;
 - * Paiement d'une partie du transport en Allemagne pour 1522 €
- Le Football demande une subvention exceptionnelle de 6000 € pour l'organisation d'une sortie jeunes, de tournois, le remplacement des machines à laver et à sécher le linge. La Commission émet un avis défavorable considérant qu'il ne s'agit pas d'évènement exceptionnel.
- Le tennis demande une subvention exceptionnelle pour recevoir les Allemands de Dormitz en Septembre. La Commission, considérant qu'il y a un Comité de Jumelage, émet un avis défavorable.

Par ailleurs, la Commission Animation a attribué sur son budget jeunes :

- * 230 € au football pour participation à un voyage, pour les enfants de Clairoux ;
- * 155 € pour la pêche à la truite organisée par l'Amicale des Jeunes et de la Famille.

En conséquence, il vous est proposé de procéder à un virement de 385 € de l'article 6232 sur l'article 6574.

Il est précisé que la subvention ne sera versée au Club de Football que lorsque le nouveau président sera connu car il n'a pas été élu le jour de l'assemblée générale où l'ambiance était fort tendue.

Monsieur Portebois ajoute que le Président du Club de Bicross a sollicité de la Commune, après la réunion de la Commission des Finances, une subvention pour le jeune QUAEGERBEUR Benoît qui est qualifié pour le championnat du monde de BMX qui se déroule au Brésil du 21 au 29 Juillet : Coût prévisionnel de la dépense : 2 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'attribuer une subvention correspondant à 1/3 de la dépense sur justificatifs fournis.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

DEMANDES DE SUBVENTIONS DE L'ETAT :

Intersection RN32 / rue du Général de Gaulle :

Madame MALARD donne lecture du rapport suivant :

L'intersection de la RN 32 et de la rue du Général de Gaulle est un point noir dans la Commune, et a connu de nombreux accidents.

La municipalité, à la recherche d'une solution technique et financière, a provoqué de nombreuses réunions avec les Administrations concernées.

Elle a confié au Service de l'Equipement de la Subdivision de Compiègne le projet de remise en sécurité de l'intersection dont le dernier devis estimatif proposé pour la Commune s'élève à 17 000 €

Aussi nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec la D.D.E et de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de l'Etat pour réaliser ces travaux qui sont indispensables à la sécurité des usagers.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur Portebois ajoute qu'indépendamment de la subvention, l'Etat reprendra l'enrobé de la RN 32 de OCEAL à Janville et participera à 70 % sur cette intersection.

Parking rue de la Bouloire / rue Saint-Simon :

Madame MALARD donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'une parcelle de terrain de 265 m² à l'angle de la rue de la Bouloire et de la rue Saint-Simon, prévue en emplacement réservé du plan d'occupation des sols pour réaliser un parking.

Ces places de stationnement permettraient d'éviter le stationnement dangereux des véhicules dans le virage.

Le montant de cette opération s'élève à :

-	Acquisition de terrain :	9 146,94 €
-	Montant des travaux :	27 810,52 €

En conséquence, nous vous proposons de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de l'Etat pour réaliser ces travaux qui sont indispensables à la sécurité.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur Venderbure informe le Conseil que le prunus doit être abattu car il est à l'emplacement des places de stationnement.

RECOUVREMENT DES TAXES LOCALES D'URBANISME : Remise gracieuse des pénalités de retard :

Monsieur VENDERBURE donne lecture du rapport suivant :

La Trésorerie de Clermont a en charge depuis avril 2000 le recouvrement des taxes d'urbanisme pour les communes de tout le département de l'Oise.

Aussi, il est souhaitable d'autoriser le comptable du Trésor à accorder la remise des pénalités consécutives au retard de paiement de ces taxes, après requête justifiée du redevable pour l'un des motifs ci-après :

- erreur de liquidation de la taxe,
- retard du fait de l'administration,
- demande de prorogation de la validité du permis de construire,
- défaut de rectification du changement d'adresse compte tenu de la multiplicité des intervenants,
- délais accordés sur justificatifs pour le paiement du principal et respectés par le redevable ;

Nous vous proposons d'autoriser le comptable à accorder la remise gracieuse des pénalités.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

RESTRUCTURATION DU CIMETIERE COMMUNAL :

Monsieur GUFFROY donne lecture du rapport suivant :

Le cimetière communal ne fait pas l'objet d'un suivi régulier, aussi, le groupe ELABOR propose d'engager un programme de restructuration du cimetière incluant une procédure de reprise des tombes en état d'abandon.

Lorsque cette procédure arrivera à son terme, de nombreuses places seront bonnes à relever et pourront être réattribuées.

La situation globale du cimetière démontre que d'ici peu la commune ne pourra plus, faute de place, vendre de nouvelles concessions.

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise dans son article L 2223-2 que l'espace nécessaire pour les inhumations doit être équivalent à cinq fois le nombre d'inhumations annuelles.

Dans un souci de meilleurs services, et conformément au texte en vigueur, il est exposé que :

- La création d'un nouveau cimetière ne pourra s'effectuer qu'à l'extérieur de la commune ;
- Les personnes âgées ont une mobilité de plus en plus réduite et elles auraient beaucoup de mal à trouver une dernière demeure ailleurs que dans le cimetière de leurs ancêtres ou amis ;
- La création d'un nouveau cimetière ne règlera pas les problèmes de l'existant !
- Aucune garantie n'est offerte quant à l'autorisation d'étendre ou de créer un nouveau site funéraire !
- Le fait de relever les tombes dans l'existant permettra la création de places dans le cimetière et permettra d'augmenter la durée probable d'utilisation de plusieurs années puisqu'il se vend actuellement 5 concessions nouvelles par an (environ).
- Le fait d'éviter une extension évitera une rupture sociale entre les générations, diminuera le coût d'entretien, évitera d'augmenter la surface polluante.
- Le coût global d'une procédure de reprise proposé par ELABOR, est moins élevée que le coût d'une extension.
- Il devient nécessaire de créer un jardin du souvenir du fait du nombre croissant des incinérations.

En conséquence, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à passer la commande au groupe ELABOR pour un montant de 8 847,76 € de :

- L'inventaire des terrains du cimetière ;
- L'assistance et conseil en gestion ;
- La création d'un jardin du souvenir ;

Nous vous proposons également d'inscrire la dépense à l'article 21316 de l'opération 15 du Budget, d'ajouter à la prévision budgétaire la somme de 1 277 € à cet article et de prévoir en recette la même somme à l'article 1323 de l'opération 11 (voirie).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

*Monsieur Guffroy précise que, depuis 2002, le cimetière n'est plus aux normes.
Monsieur Venderbure ajoute qu'actuellement, il n'y a pas 30 places disponibles.*

CENTRE DE LOISIRS :

Madame MARTEAU donne lecture du rapport suivant :

Votre Commissions Centre de Loisirs vous propose de solliciter l'autorisation d'ouvrir un Centre de Loisirs en juillet prochain et pendant les petites vacances auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse des Sports et des Loisirs.

Le centre aura lieu du **1er au 26 juillet 2002** à la Salle Polyvalente toute la journée. Les enfants seront accueillis à partir de 8 H le matin. Seul, l'horaire de l'après midi est impératif : 14 H, afin d'organiser les sorties, les promenades et les jeux.

Le repas pourra être pris à la salle au prix de 4 €

Il sera nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement des participations des parents et une régie d'avances, d'une valeur de 750 € afin de régler les petites dépenses des campings.

Ce centre sera ouvert aux enfants de 4 à 14 ans et le nombre des enfants est limité à 150 avec priorité aux enfants domiciliés à Clairoix et aux enfants de l'extérieur scolarisés à Clairoix.

Un encadrement de 1 Directeur, 1 Directeur Adjoint et 15 animateurs est nécessaire (réajustement en cas de besoin).

Votre Commission des Finances vous propose d'établir des contrats pour besoins saisonniers avec les animateurs et de les rémunérer par rapport aux indices ci-après :

- **Animateurs** : agent d'animation - Indice brut 302 - 30 heures par semaine - Campings et heures supplémentaires en plus.
- **Directeur Adjoint** : Adjoint d'animation à temps complet – Indice brut 374 – Heures supplémentaires en plus.

La moitié du stage du BAFA sera remboursée aux animateurs.

Par ailleurs, votre Commission a décidé de changer de directeur et a demandé l'aide du SMIOCE, en conséquence, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec cet organisme pour le recrutement du directeur et de prévoir le règlement de la location de son logement pour un mois.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Madame Marteau ajoute qu'il n'est pas facile de trouver un directeur car ils sont réservés par les Communes. Cela revient au total à environ 1 000 €.

CANTINE :

Madame MARTEAU donne lecture du rapport suivant :

La cantine scolaire a connu une fréquentation de 30 à 40 enfants toute l'année 2002, en conséquence, votre Commission vous propose de :

- reconduire la cantine pour l'année 2002/2003 ;
- solliciter l'accord de la R.A.T.P. pour la location des locaux ;
- prévoir le même personnel soit :
 - une cuisinière 4 H par jour (indice brut : 387) ;
 - une aide cuisinière 2 H 30 par jour (indice brut : 245) ;
 - une accompagnatrice enseignante 1 H 30 par jour ;

- une accompagnatrice 1 H 30 (indice brut : 302).

Par ailleurs, il vous est proposé, de rembourser les repas restants en fin d'année scolaire aux parents qui le souhaitent.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE :

Madame PELLARIN donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 28 juin 2001, le Conseil Municipal a créé un contrat emploi solidarité destiné à l'Ecole Maternelle.

Les problèmes posés par 2 enfants différents à la prochaine rentrée scolaire se renouvellent, en conséquence, nous vous proposons de prévoir la poursuite du contrat emploi solidarité pour 2002/2003.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Madame Pellarin ajoute qu'il n'est pas certain que les deux enfants différents seront encore là à la prochaine rentrée scolaire.

TARIF DE LOCATION DU MOBILIER :

Monsieur LIVET donne lecture du rapport suivant :

Les tables et les chaises de la Salle Polyvalente font l'objet de demandes fréquentes de prêt par les Clairoisiens à l'occasion de leurs fêtes familiales.

Aussi, nous vous proposons de faire régler une location, comme dans certaines Communes des environs :

- la chaise : 0,50 €
- la table : 2,00 €

Cette location est valable du samedi 9 H au lundi 9 H avec caution de 50 €

Adopté, sauf par Mme CLEDIC et M. GUESNIER qui s'abstiennent.

M. Portebois précise que cela permettra de remplacer le matériel et de l'entretenir.

Mme Clédic trouve que cela représente peu d'argent et que ce sont les gens qui en ont besoin qui sont pénalisés.

DROIT DE PLACE :

Monsieur GUESNIER donne lecture du rapport suivant :

- Taxi :

Les taxis St Hilaire de Coudun demandent un emplacement de voirie à Clairoix afin d'y stationner.

En conséquence, nous vous proposons de l'autoriser moyennant paiement d'un droit de place de 77 € à l'année.

- **Camions :**

De nombreux camions demandent à s'installer sur la Place des Fêtes pour vendre des fournitures diverses, comme de la quincaillerie, aussi, nous vous proposons de faire régler un droit de place de 70 €

Monsieur Portebois précise qu'un service va être proposé par la Communauté de Communes de la Région de Compiègne : le transport à la demande avec des emplacements prédéfinis.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

AFFAIRE ROLLET : Choix d'un Avocat :

Monsieur PORTEBOIS donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 17 décembre 2001, le Conseil Municipal a décidé d'acheter à Monsieur ROLLET Alain, une parcelle de terrain constituant l'aire de retournement de la partie haute de la rue de la Fontaine du Roy.

Le 7 juillet 2001, Monsieur ROLLET Michel a déposé une demande de permis de construire une maison au ras de l'aire de retournement.

A ce jour, Monsieur ROLLET Alain n'a pas répondu aux demandes de Maître BEAUVAIS, Notaire, et n'a pas signé le document d'arpentage de cette parcelle. De ce fait l'acquisition n'est toujours pas réalisée et l'arrêté de permis de construire n'a pas été signé afin de ne pas gêner l'accès aux propriétés voisines.

En conséquence, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à mandater un avocat de la SCP F. GOSSARD et A. BOLLIET à Compiègne pour tenter de régler le dossier ROLLET, permis n° 6015601C0010, ou le cas échéant de défendre les intérêts de la Commune de Clairoix devant le Tribunal Administratif d'Amiens en cas de recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la décision implicite de rejet du Maire en date du 21 Mai 2002 de la demande de permis de construire déposé par M. ROLLET.

Adopté par 13 voix, sauf par MM. LEROY, CIVELLI, DAUREIL, GAUCHY et LEDRAPPIER qui s'abstiennent.

LOCATION DU LOGEMENT : 2, RUE DE FLANDRE :

Monsieur CIVELLI donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 17 décembre 2002 le Conseil Municipal a accepté de louer à Mme LECHAUGUETTE Claudie, qui bénéficiait d'un logement de fonction, le logement sis 2, rue de Flandre à Clairoix au prix de 304,90 € par mois, jusqu'au 30 juin 2003.

Mme LECHAUGUETTE a demandé le renouvellement de la location jusqu'au 1^{er} juillet 2003.

Aussi, nous vous proposons de prolonger d'une année cette location au même tarif avec révision sur la base de l'indice INSEE à la construction au 1^{er} janvier, et moyennant paiement du chauffage collectif sur 8 mois pour 70,43 € par mois, sous réserve qu'elle reste enseignante à Clairoix.

Adopté sauf par M. LIVET et Mme ANNEET qui s'abstiennent.

SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Madame ANNEET donne lecture du rapport suivant :

Depuis l'été 2000, le Conseil Municipal fait surveiller les bâtiments communaux par l'entreprise SCS de Clairoix par un système de rondes.

Aussi, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à renouveler ce contrat avec SCS.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Mme Malard précise que le tarif reste à priori le même, qu'il y a une ronde à 20 H pour fermer le parc et le cimetière, à 22 H pour les stades et deux rondes variables dans la nuit.

VENTE D'UN VEHICULE :

Madame CLEDIC donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un véhicule de type Ford depuis décembre 2001 pour remplacer le camion IVECO qui avait été acheté en 1985.

Ce véhicule est hors service, en conséquence, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à le vendre au prix de 762,25 €, pour pièces détachées.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

VENTE D'UN BROYEUR :

Monsieur BELLOT donne lecture du rapport suivant :

La Commune avait acheté en 1998 un broyeur QUIVOGNE à accrocher derrière un tracteur.

Les tracteurs de la Commune ne sont pas assez puissants pour tracter ce matériel, en conséquence, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à le vendre au prix de 457,35 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

DESIGNATION DE 1 PERSONNE POUR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE COMMUNAL (PRUD'HOMMES) :

Le Conseil Municipal propose de désigner un salarié demeurant à Clairoix :

Monsieur DEQUESNES Jean-Pierre
Domicilié à 60280 – CLAIROIX – 35, rue du Tour de Ville

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

SYNDICAT DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT :

Madame PELLARIN demande au Conseil Municipal de désigner des délégués au SMIOCE :

Délégués titulaires :

Alexandre DEROCQUENCOURT
20, rue Germaine Sibien
60280 – CLAIROIX

Annette PELLARIN
5 A, rue Germaine Sibien
60280 – CLAIROIX

Délégués suppléants :

Jacques DAUREIL
25, rue Germaine Sibien
60280 – CLAIROIX

Joël GAUCHY
97, rue de la République
60280 – CLAIROIX

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

QUESTION DIVERSES :

Monsieur Portebois informe le Conseil de la réalisation des travaux suivants :

- ⊖ Parking rue de la Bouloire : juillet ;
- ⊖ RN 32 : septembre ;
- ⊖ Rue St-Simon : début septembre – durée : 3 mois. La SCREG a été retenue.
Il y aura bien entendu des restrictions de circulation ;
- ⊖ Le Mur du parc sera réalisé prochainement : quelques conseillers ne sont pas d'accord car il y a risque d'augmenter la vitesse ;

Madame Pellarin informe que l'opération Brioche aura lieu en octobre et demande si le Conseil souhaite y participer : il est décidé qu'elle continuerait à avoir lieu tous les deux ans sur Clairoix.

**PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST
LEVEE A 23 H.**